

# COMMUNE LES HAUTS D'ANJOU

## Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2017

20h00

Mairie déléguée de Champigné

### COMPTE-RENDU

1	ALLORY	Olivier	P	29	GERMAIN	Nicolas	A	56	MONTECOT	Marie	P
2	AMIOT	Catherine	AE	30	GOHIER	Marie-Odile	P	57	MOREAU	Pierre	P
3	BEAUFILS	Fabienne	P	31	GROSBOIS	Emmanuel	P	58	NOILOU	Jean-Claude	AE
4	BEAUVILLAIN	Céline	P	32	HEULIN	Annick	P	59	PANCHEVRE	Viviane	P
5	BERNARD	Patrick	P	33	HOSTIER	Gérard	P	60	PATUREAU	Céline	AE
6	BIDAULT	Richard	A	34	HOUDIN	Marie-Hélène	P	61	PEAN	Nadia	P
7	BODIN	Alexandra	AE	35	HOUDU	Alain	P	62	PETITHOMME	Carole	A
8	BOISBOUVIER	Daniel	P	36	HUART	Olivier	P	63	PINARD	Céline	A
9	BOURRIER	Alain	P	37	HUET	Christian	AE	64	PINEL	Pascal	A
10	BRAULT	Joël	P	38	HUSSON	Catherine	AE	65	PIVERT	Philippe	A
11	BRISSET	David	A	39	JANNETEAU	Paul	P	66	PLATON	Céline	AE
12	CHERBONNEAU	Jean-Paul	P	40	JOLY	Virginie	AE	67	POTIER	Stéphanie	P
13	CHESNEAU	André	P	41	JOUANNEAU	Damien	AE	68	PREZELIN	Laëtitia	P
14	CHEVREUL	Mickaël	A	42	JOUANNEAU	Frédéric	P	69	PREZELIN	Éric	AE
15	CHOPIN	Philippe	A	43	KERVELLA	Maurice	P	70	QUEVA	Lionel	AE
16	DAUGER	Patrick	P	44	LANGLAIS	Véronique	P	71	RAGUENEAU	Anne-Marie	A
17	DELAHAYE	Patrick	P	45	LARDEUX	Gervais	A	72	RETHORE	Florence	P
18	DESNOES	Estelle	P	46	LE ROUX	Laurence	P	73	SANTENAC	Rachel	P
19	DESNOES	Jean-Pierre	AE	47	LEBRETON	Pierre-Marie	P	74	SAULOUP	Geneviève	P
20	DESPORTES	Philippe	AE	48	LEMERCIER	Florence	AE	75	SIMON	Alain	A
21	DOUSSIN	Christophe	P	49	LEROY-RAIMBAULT	Isabelle	P	76	TALINEAU	Jean-Marie	A
22	ERMINE	Benoît	P	50	LEVERT	Laetitia	A	77	TARDIF	Florent	A
23	ERMINE	Paulette	P	51	LEZE	Maryline	P	78	THARREAU	Jean-Louis	P
24	FOSSET	Dominique	P	52	LIENARD	Jean-Benoît	AE	79	THEPAUT	Michel	P
25	FOUCHARD	Laetitia	A	53	MACQUET	Laurent	A	80	VALLÉE	Louis-Marie	AE
26	FOUCHER	Alain	P	54	MASSEROT	Christian	P	81	VAN RIJN	Myriam	P
27	FOUIN	Jean-Yves	P	55	MERLET	Florent	P	82	VIAUD	Soizic	A
28	GAUDIN	Bertrand	A								

#### Pouvoirs

1	Catherine HUSSON	<b>Donne pouvoir à</b>	Marie-Odile GOHIER
2	Florence LEMERCIER	<b>Donne pouvoir à</b>	Alain BOURRIER
3	Catherine AMIOT	<b>Donne pouvoir à</b>	Laetitia PRÉZELIN
4	Jean-Claude NOILOU	<b>Donne pouvoir à</b>	Pierre MOREAU
5	Céline PATUREAU	<b>Donne pouvoir à</b>	Geneviève SAULOUP
6	Éric PRÉZELIN	<b>Donne pouvoir à</b>	Christophe DOUSIN
7	Christian HUET	<b>Donne pouvoir à</b>	Estelle DENOES
8	Louis-Marie VALLÉE	<b>Donne pouvoir à</b>	Céline BEAUVILLAIN
9	Jean-Pierre DESNOES	<b>Donne pouvoir à</b>	Daniel BOISBOUVIER
10	Jean-Benoît LIENARD	<b>Donne pouvoir à</b>	Nadia PÉAN
11	Virginie JOLY	<b>Donne pouvoir à</b>	Michel THÉPAUT
12	Damien JOUANNEAU	<b>Donne pouvoir à</b>	Benoît ERMINE
13	Lionel QUÉVA	<b>Donne pouvoir à</b>	Viviane PANCHEVRE
14	Alexandra BODIN	<b>Donne pouvoir à</b>	Paulette ERMINE

**Secrétaire de séance : Stéphanie POTIER**

## **PREAMBULE**

### **Démission(s)**

Vincent Maurel – Querré  
Olivier Bourge – Cherré  
Valérie Piffard – Brissarthe

Nombre de conseillers en exercice	<b>82</b>
Nombre de présents	45
Nombre d'absents excusés	16
Nombre d'absents non excusés	21
Nombre de pouvoirs	14
Quorum	<b>42</b>

<b>Secrétaire de séance</b>		Janvier (Brissarthe) : Laetitia Prézelin Février (Champigné) : Dominique Fosset Mars (Cherré) : Anne-Marie Ragueneau Avril (Contigné) : Alexandra Bodin Mai (Marigné) : Olivier Allory Juin (Querré) : Juillet (Soeurdres) :
Le plus jeune Conseiller municipal présent :	<b>Querré</b>	
Stéphanie POTIER		

### **1. REPORT D'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2017**

Proposition de report d'approbation du PV du conseil municipal du 16 mai 2017, en séance du 12 juillet 2017. Le PV a été transmis ce jour aux conseillers municipaux, suite aux difficultés informatiques rencontrées. Transmission tardive.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	60
------------	---	--------	---	------	----

### **2. PROPOSITIONS MODIFICATIVES A L'ORDRE DU JOUR**

#### **Proposition de rajout du point suivant présenté sous forme d'avis, de vœux en fin de séance :**

- Point sur le positionnement de la commune nouvelle Les Hauts d'Anjou concernant le maintien ou non des TAP à la rentrée 2017-2018, dans le cadre d'un assouplissement de la réforme des rythmes scolaires.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	60
------------	---	--------	---	------	----

#### **Rajout du point suivant :**

- Tarification de la régie marchés forains et chiens errants

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	60
------------	---	--------	---	------	----

### 3. INTERVENTION DU CENTRE DE SECOURS DE CHAMPIGNE

Présentation de l'organisation du centre de secours de Champigné et du SDIS 49, en la présence de 2 représentants :

- Le lieutenant chef de centre Jérôme COUPEAU
- L'adjudant-Chef Lieutenant Mickael BOURDAIS

20h20 : Arrivée de Mme Marie MONTÉCOT

Nombre de conseillers en exercice	<b>82</b>
Nombre de présents	46
Nombre d'absents excusés	16
Nombre d'absents non excusés	20
Nombre de pouvoirs	14
Quorum	<b>42</b>

20h27 : Arrivée de M. Christophe DOUSSIN

Nombre de conseillers en exercice	<b>82</b>
Nombre de présents	47
Nombre d'absents excusés	16
Nombre d'absents non excusés	19
Nombre de pouvoirs	14
Quorum	<b>42</b>

### ORDRE DU JOUR

#### ► **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Suite à la création de la commune nouvelle, et du renouvellement de son assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

La Commune Les Hauts d'Anjou, comporte plus de 3 500 habitants.

Cette commission est composée de « *l'autorité habilitée à signer les marchés publics* » qui est la Maire. Il est proposé qu'elle préside la CAO + 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein. Cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ».

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

#### **Membres titulaires : présentation de la liste 1 (Travail effectué au sein de la commission finances) :**

M. Alain FOUCHER  
M. Alain BOURRIER  
Mme Fabienne BEAUFILS  
M. Patrick DAUGER  
M. Michel THEPAUT

Nombre de votants : 62

Nombre de suffrages exprimés : 61 pour 1 abstention

Sièges à pourvoir : 5

**Proclame** élus les membres titulaires suivants :

**M. Alain FOUCHER**  
**M. Alain BOURRIER**  
**Mme Fabienne BEAUFILS**  
**M. Patrick DAUGER**  
**M. Michel THEPAUT**

**Membres suppléants : présentation de la liste 1 (Travail effectué au sein de la commission finances) :**

M. Gérard	HOSTIER
M. Olivier	HUART
M. Pierre	MOREAU
M. Daniel	BOISBOUVIER
M. Benoît	ERMINE

Nombre de votants : 62

Nombre de suffrages exprimés : 60 pour 2 abstentions

Sièges à pourvoir : 5

**Proclame élus les membres titulaires suivants :**

<b>M. Gérard</b>	<b>HOSTIER</b>
<b>M. Olivier</b>	<b>HUART</b>
<b>M. Pierre</b>	<b>MOREAU</b>
<b>M. Daniel</b>	<b>BOISBOUVIER</b>
<b>M. Benoît</b>	<b>ERMINE</b>

► **MISE EN SOMMEIL DU BUDGET ANNEXE 2017 DE LA CAISSE DES ECOLES**

Instituées par la loi du 10 avril 1867, les Caisses des Ecoles créées par délibération des Conseils municipaux des communes historiques, avaient pour but initial de favoriser la fréquentation de l'école publique à une époque où pour des raisons sociales, économiques, il fallait accompagner la scolarité par des aides ou des récompenses susceptibles d'inciter les familles à envoyer leurs enfants à l'école.

Lors du Conseil Municipal du 7 avril 2017, les comptes administratifs 2016 des caisses des écoles des communes déléguées ont été votés, en énonçant leur consolidation et précisant sa mise en sommeil.

Considérant que lors du conseil municipal du 7 avril 2017, a voté un budget primitif CAISSE DES ECOLES consolidé, il convient d'annuler ce budget primitif, afin d'aboutir à sa dissolution si aucune procédure d'opération de dépenses ou de recettes n'ont été émises pendant trois ans.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

► **MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS (HORS DU TERRITOIRE)**

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France, hors de leur territoire, comme à l'étranger. Ces déplacements occasionnent des frais de transports et de séjour.

A ce titre, les élus bénéficiant ou non d'une indemnité de fonctions, peuvent bénéficier de l'indemnisation des frais exposés dans le cadre de leurs déplacements. Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu, doivent faire l'objet d'un **mandat spécial** préalable, octroyé par délibération du Conseil municipal.

Madame la Maire ayant participé à la rencontre nationale des communes nouvelles, qui s'est déroulée le 2 mars 2017 à Paris, il y a lieu de procéder au remboursement de ces frais dans le cadre de l'attribution d'un mandat spécial.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

▶ **MODALITES D'OCTROI DE FRAIS DE REPRESENTATION A MADAME LA MAIRE**

L'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement de frais de représentation au Maire. Ces frais correspondent aux dépenses engagées par Mme la Maire et elle seule, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle la Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents, ou, ils seront réglés directement par la collectivité. Le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à Mme la Maire à 2000 euros, après avis de la commission « finances »

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

▶ **VERSEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DU FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2016-2017**

Les activités périscolaires mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires sont assurées par l'association FAMILLES RURALES pour la commune déléguée de Champigné.

La commune perçoit un fonds d'amorçage, dit « Fonds de soutien au développement des activités périscolaires », qu'il convient de reverser à l'association FAMILLES RURALES.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

▶ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A M. RENE BERTHELOT DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION AU CRITERIUM NATIONAL UNASAT CAEN 2017**

Monsieur René BERTHELOT, a fait part d'une demande de subvention pour sa participation à l'évènement sportif « CRITERIUM NATIONAL UNASAT CAEN 2017 » et à cette occasion, il a proposé de promouvoir la commune déléguée de Contigné et plus largement la commune nouvelle LES HAUTS D'ANJOU. Cette démarche anime tout l'intérêt de communication de notre nouvelle entité qu'est la Commune Nouvelle LES HAUTS D'ANJOU. Le Conseil Municipal peut accorder une subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé. Il s'agit d'une situation d'ordre exceptionnelle. Il est intéressant d'adhérer à cette démarche exceptionnelle et d'accorder une subvention à Monsieur René Berthelot d'un montant de 100,00 euros.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

▶ **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DES PALMIERS A CHAMPIGNE**

Les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public de la commune déléguée de champigné appelle un versement d'un fonds de concours au SIEML, à hauteur de 75 %, concerne le remplacement d'un candélabre accidenté situé rue des palmiers – Champigné.

Le montant de la dépense s'élève à 839, 44 € HT, soit un fonds de concours à verser au SIEML de 626,58 € HT.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

► **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BON PORT /  
CHERRE ET INCIDENCE SUR LE BUDGET GENERAL**

Suite à la demande des services de la Préfecture, il convient d'équilibrer le déficit du budget annexe « Lotissement du Bon Port de Cherré » en section d'investissement. En effet, dans l'attente de la vente des parcelles, le budget principal peut consentir une **avance** de 55 950 euros au budget lotissement de Cherré.

Pour information, cette avance s'ajoute aux 100 000 euros d'avance précédemment versée sur l'exercice 2016 par la commune déléguée de Cherré. Il est proposé d'inscrire en décision modificative les écritures comptables d'équilibre, du budget général, de la façon suivante :

BUDGET GENERAL				
Désignation	Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DI 276348-		55 950 €		
DI 2132-CLHA	55 950 €			
<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>55 950 €</b>	<b>55 950 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LE BON PORT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
RI 168748-73				55 950 €
<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>55 950 €</b>

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

► **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

VU que lors d'écritures comptables en recettes de fonctionnement, sur l'exercice 2016 du budget annexe d'assainissement de la commune déléguée de SOEURDRES, une erreur de saisie sur le taux de tva contraint une annulation via deux mandats au compte 673, ainsi que la réémission des titres. Il est nécessaire de régulariser ces écritures tant en dépenses qu'en recettes de Fonctionnement. Il est proposé de modifier les écritures comptables du budget annexe « ASSAINISSEMENT LES HAUTS D'ANJOU » comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
DF 673-912-Titres annulés		9 000 €		
RF 70611-912-Redevance Ass				9 000 €
<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>9 000 €</b>

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

### ► **REGIE MARCHÉ FORAIN ET ANIMAUX ERRANTS : TARIFICATION**

Il est nécessaire d'instaurer, sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle LES HAUTS D'ANJOU, des tarifs pour percevoir les droits de place des marchés forains. Parallèlement, une contribution est exigée pour restituer aux propriétaires leur animal capturé par le personnel communal.

Les montants suivants sont proposés :

- Marchés Forains : Tarif de droit de place forfaitaire :
  - 1.50 euros/semaine pour les commerçants permanents
  - 2.00 euros/semaine pour les commerçants occasionnels
- Capture et garde d'animaux errants : Tarif de droit de place forfaitaire :
  - 20.00 euros par jour de prise en charge

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

### ► **REVISION DU PLU – ARRET DU PROJET DE LA COMMUNE DELEGUEE DE CHERRE**

Considérant que les conclusions de la consultation des Personnes Publiques Associées justifient plusieurs modifications du plan local d'urbanisme **mentionnées à l'annexe 1 jointe à la présente délibération** ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur et notamment son avis favorable à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que certaines demandes formulées dans le cadre de l'enquête publique et s'inscrivant dans le cadre des orientations générales du PADD peuvent justifier des modifications mineures du Plan Local d'Urbanisme **mentionnées à l'annexe 2 jointe à la présente délibération** ;

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L.123-10 et L. 123-13 du code de l'urbanisme ;

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

## ▶ **APPROBATION DE LA REFORME STATUTAIRE DU SIEML**

Proposition d'approbation des nouveaux statuts du SIEML, qui intègrent une compétence supplémentaire optionnelle pour les infrastructures d'avitaillement GNV et la création d'une activité accessoire plus large, ciblant notamment le GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) et le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié).

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

## ▶ **CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA RUE ALBERT PRIEUR A CHERRE**

La commune historique de CHERRE souhaite renforcer les aménagements de sécurité existants sur la RD 859 en réalisant des ilots bordurés et la mise en œuvre de bordures supplémentaires sur l'aménagement d'entrée d'agglomération.

Les termes de la convention sur :

- L'autorisation de la commune à réaliser les travaux
- L'exécution des travaux
- La signalisation lors de la réalisation des travaux
- La conformité et domanialité de l'ouvrage
- L'entretien ultérieur
- La durée
- La résiliation
- La modification
- Le règlement des litiges
- Les formalités

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

## ▶ **CARTE SCOLAIRE – MAINTIEN DES PERIMETRES EXISTANTS**

Il est proposé de conserver la sectorisation déjà existante à l'échelle de la commune nouvelle Les Hauts d'Anjou, avec la prise en compte notamment de deux RPI géré respectivement par deux SIUP.

Par ailleurs, il convient de maintenir en vigueur les mesures dérogatoires ci-après approuvées par chacun des communes fondatrices conformément à l'article L212-8 du code de l'éducation :

Inscription dans une autre école autre que celle de la commune déléguée :

- 1°) Les obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;
- 2°) Des raisons médicales ;
- 3°) L'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire (école maternelle, classes enfantines, école élémentaire) de la même commune. Cette inscription du frère ou de la sœur est justifiée par l'un des cas visés au 1°) ou 2°) susvisés, mais également par l'absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence ou par la poursuite du cycle scolaire de l'enfant, en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L212-8.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------



## **▶ FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2017-2018 POUR CHAQUE RESTAURANT SCOLAIRE**

Il est proposé de fixer les tarifs du repas de la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2017/2018 dans les communes déléguées suivantes :

- Commune déléguée de Brissarthe : 3 € 00
- Commune déléguée de Champigné : 3 € 79
- Commune déléguée de Cherré : 3 € 35
- Commune déléguée de Contigné : 3 € 25
- Commune déléguée de Marigné : 3 € 35
- Commune déléguée de Querré : 3 € 90
- Commune déléguée de Sœurdres : 3 € 15

Coût par élève à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

## **▶ MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE LES HAUTS D'ANJOU AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE DANS LE CADRE DES REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES DE CHERRE/MARIGNE ET DE CONTIGNE/SOEURDRES**

La commune nouvelle Les Hauts d'Anjou a été destinataire d'un courrier du conseil départemental l'invitant à délibérer concernant sa participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2017-2018.

Actuellement le SIUP prend en charge intégralement le montant de la participation familiale voté par la commission permanente du conseil départemental à savoir 80 €.

Il est proposé de poursuivre la participation à hauteur de 100% du tarif voté par le département pour les élèves subventionnés, et à 18,50% de ce même tarif pour les élèves partiellement subventionnés.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

## **▶ CREATION DE POSTE – RESPONSABLE ADMINISTRATIF DES SERVICES TECHNIQUES MARYLINE LEZE**

Pour permettre de faire face au surcroît de travail engendré par le double positionnement de la directrice générale des services de la Commune Les Hauts d'Anjou et ses fonctions initiales de secrétaire de mairie pour les besoins de la commune déléguée de Champigné, il y a lieu de créer un poste à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Missions attendues :

- Prise en charge des dossiers administratifs relevant du service technique de Champigné :
  - o Conduite et suivi administratif des projets de voirie, équipements, aménagements etc.
  - o Gestion des marchés publics
  - o Gestion des sollicitations des administrés de Champigné
  - o Rédaction et mise en forme des autorisations et permissions de voirie
  - o Contribution à toute mission relevant des priorités ponctuelles de la direction

Il est proposé la création d'un poste :

- de rédacteur territorial, à temps non complet ;
- La rémunération sera calculée selon la grille indiciaire des Rédacteurs territoriaux, et le régime indemnitaire applicable.

Un avis favorable a été émis par le conseil communal de Champigné, le Bureau municipal et la commission Ressources humaines.

ABSTENTION	0	CONTRE	0	POUR	61	dont 14 pouvoirs
------------	---	--------	---	------	----	------------------

## QUESTIONS DIVERSES

### ► Retour sur la réforme des rythmes scolaires : émission d'un positionnement de la collectivité sous forme d'avis, de vœux.

- Point sur le positionnement de la commune nouvelle Les Hauts d'Anjou concernant le maintien ou non des TAP à la rentrée 2017-2018, dans le cadre d'un assouplissement de la réforme des rythmes scolaires prévu par le projet de décret relatif aux dérogations à l'organisation du temps scolaire : Le Bureau municipal s'est prononcé favorablement sur le retour à la semaine de 4 Jours dès la rentrée prochaine.
- Positionnement du corps enseignant et des parents, suite aux derniers conseils d'écoles.
- Proposition de saisine du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) à l'appui de la position du Conseil Municipal, et de la majorité des conseils d'écoles sur l'ensemble du territoire qui est requis.

### ► Elections sénatoriales : CM du 30 juin 2017

### ► Approbation du logo de la commune Les Hauts d'Anjou : Projection animée

**Fin de séance : 22h08**